

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_63

Groupement de commandes pour la prestation de nettoyage des vitreries des bâtiments

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président en charge de la commission Ressources financières et humaines au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que les prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments de la ville de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et du CIAS sont quasi exclusivement confiées à des prestataires externes privés.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération et le CIAS afin de mutualiser les besoins, rationaliser les achats et optimiser le suivi des prestations.

Les coûts de publication/attribution des marchés seront partagés entre les membres. La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Moyens Techniques.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes, joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération et le CIAS pour les prestations susvisées,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques,
- APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
15 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_64

Groupement de commandes pour les prestations de contrôle, entretien, maintenance et exploitation des installations techniques et de sécurité des bâtiments publics, espaces publics et aires de jeux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Vice-président en charge de la commission Ressources financières et humaines au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que les prestations de contrôles, d'entretien, maintenance et exploitation des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments publics, espaces publics et aires de jeux sont confiées à des prestataires externes privés.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la constitution d'un groupement de commandes avec Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire afin de mutualiser les besoins, rationaliser les achats et optimiser le suivi des prestations.

Les coûts de publication/attribution des marchés seront partagés entre les membres.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Moyens Techniques.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes, joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire pour les prestations susvisées,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques,
- APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_65

**Convention de travaux et d'entretien avec le Département de la Vendée –
Route de la Planche – Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Département de la Vendée a transmis à la commune de Montaigu-Vendée un projet de convention d'autorisation de travaux et d'entretien relatif au projet d'aménagement de la Route de la Planche (RD84B) sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay par la commune de Montaigu-Vendée ainsi que le projet de convention de financement par fonds de concours de ces travaux par le Département.

Les travaux réalisés par la commune de Montaigu-Vendée sont la réalisation d'une écluse simple et la reprise des trottoirs existants.

Le Département de la Vendée propose une participation financière estimée à 4 771,28€ par fonds de concours pour l'aménagement de voirie de la Route de la Planche (RD84B) au regard de l'état de la chaussée.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de conventions du Département de la Vendée autorisant les travaux et l'entretien des aménagements de voirie réalisés par la commune de Montaigu-Vendée sur le domaine public départemental.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3, Considérant le projet de convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur entre le Département de la Vendée et la commune de Montaigu-Vendée,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 15 JUL. 2026

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_65-DE

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur entre le Département de la Vendée et la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_66

Convention de financement avec le Département de la Vendée – Route de la Planche – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Département de la Vendée a transmis à la commune de Montaigu-Vendée un projet de convention d'autorisation de travaux et d'entretien relatif au projet d'aménagement de la Route de la Planche (RD84B) sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay par la commune de Montaigu-Vendée ainsi que le projet de convention de financement par fonds de concours de ces travaux par le Département.

Les travaux réalisés par la commune de Montaigu-Vendée sont la réalisation d'une écluse simple et la reprise des trottoirs existants.

Le Département de la Vendée propose une participation financière estimée à 4 771,28€ par fonds de concours pour l'aménagement de voirie de la Route de la Planche (RD84B) au regard de l'état de la chaussée.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet de convention du Département de la Vendée fixant la participation financière du Département par fonds de concours pour les aménagements de voirie réalisés par la commune de Montaigu-Vendée sur le domaine public départemental.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention relative au financement par fonds de concours pour la réalisation des travaux par la commune de Montaigu-Vendée, entre le Département de la Vendée et la commune de Montaigu-Vendée,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_66-DE

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention relative au financement par fonds de concours pour la réalisation des travaux par la commune de Montaigu-Vendée, entre le Département de la Vendée et la commune elle-même,
- AUTORISE la sollicitation d'une participation financière de 4 771,28 € HT par fonds de concours au Département de la Vendée pour la réalisation des travaux par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Limouzin', is written over a horizontal line.

Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_67

Convention Vendée Eau n°07.001.2026 – Desserte en eau potable du projet de Centre de Secours – Rue du Fromenteau – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Vendée Eau a sollicité la commune de Montaigu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux de desserte en eau potable du projet de centre de secours situé Rue du Fromenteau, sur la commune déléguée de La Guyonnière.

Il précise que Vendée Eau propose une convention de travaux n°07.001.2026, établissant la Commune de Montaigu-Vendée comme demandeur des travaux d'extension et de branchement du nouveau centre de secours. Le montant de la participation financière à la charge de la commune de Montaigu-Vendée est de 17 211,10 € HT.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet de convention n°07.001.2026 établissant la commune de Montaigu-Vendée comme demandeur des travaux de desserte en eau potable du projet de centre de secours situé Rue du Fromenteau, sur la commune déléguée de La Guyonnière.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°07.001.2026 entre Vendée Eau et la commune de Montaigu-Vendée

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_67-DE

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°07.001.2026 conclue entre Vendée Eau et la commune de Montaigu-Vendée relative aux travaux de desserte en eau potable du projet de Centre de Secours, situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée La Guyonnière, Rue du Fromenteau,
- AUTORISE le versement d'une participation financière de 17 211.10 € HT à Vendée Eau pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Etaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRI, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_68

Avenant n°1 à la convention SYDEV n°2023.ECL.1338 – Travaux neufs d'éclairage du parking mutualisé du Cinéma et de l'Hôtel d'agglomération – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (Sydev) a sollicité la commune de Montaigu-Vendée dans le cadre de la régularisation de la propriété des ouvrages d'éclairage public du parking mutualisé du cinéma et de l'hôtel d'agglomération. Le SyDEV propose un avenant à une convention de travaux n°2023.ECL.1338, établissant la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu comme demandeur des travaux et la Commune de Montaigu-Vendée comme propriétaire des ouvrages. Cet avenant n°1 à la convention n°2023.ECL.1338 est sans impact financier.

Il est donné lecture au Conseil municipal du projet d'avenant n°1 à la convention n°2023.ECL.1338 établissant la commune de Montaigu-Vendée comme propriétaire des ouvrages d'éclairage public du parking mutualisé du cinéma et de l'hôtel d'agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3, Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention de travaux n°2023.ECL.1338 entre le SyDEV, Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération et la commune de Montaigu-Vendée,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

15 JUL. 2026

SLO

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_68-DE

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de travaux n°2023.ECL.1338 conclu entre le SyDEV, Terres de Montaigu, Communauté d'Agglomération et la commune de Montaigu-Vendée relative aux travaux neufs d'éclairage public du parking mutualisé du Cinéma et de l'Hôtel d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_69

Avenant n°1 à la convention SYDEV n°2024.ECL.0651 – Travaux neufs d'éclairage du parking mutualisé du Cinéma et de l'Hôtel d'agglomération – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (Sydev) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la régularisation de la propriété des ouvrages d'éclairage public du parking mutualisé du cinéma et de l'hôtel d'agglomération. Le Sydev propose un avenant à une convention de travaux n°2024.ECL.0651, établissant la Communauté d'Agglomération Terres de Montaignu comme demandeur des travaux et la Commune de Montaignu-Vendée comme propriétaire des ouvrages. Cet avenant n°1 à la convention n°2024.ECL.0651 est sans impact financier.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet d'avenant n°1 à la convention n°2024.ECL.0651 établissant la commune de Montaignu-Vendée comme propriétaire des ouvrages d'éclairage public du parking mutualisé du cinéma et de l'hôtel d'agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention de travaux n°2024.ECL.0651 entre le SyDEV, Terres de Montaignu Communauté d'Agglomération et la commune de Montaignu-Vendée,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_69-DE

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de travaux n°2024.ECL.0651 conclu entre le SyDEV, Terres de Montaigu, Communauté d'Agglomération et la commune de Montaigu-Vendée relative aux travaux neufs d'éclairage public du parking mutualisé du Cinéma et de l'Hôtel d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_70

Convention SYDEV n° 2025.ECL.0640 – Rénovation d'éclairage – Rue Louis Lumière et Boulevard Alex Auvinet – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (Sydev) a sollicité la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage liés à des effacements de réseaux Rue Louis Lumière et Boulevard Alex Auvinet sur la commune déléguée de Montaigu.

Il précise que le Sydev propose une convention de travaux n°2025.ECL.0640, établissant Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération comme demandeur et la Commune de Montaigu-Vendée comme propriétaire des ouvrages à terme. Le montant de la participation financière à la charge de la communauté d'agglomération Terres de Montaigu est de 8 507.00 €.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet de convention n°2025.ECL.0640 établissant la communauté d'agglomération Terres de Montaigu comme demandeur des travaux de rénovation d'éclairage liés à des effacements de réseaux Rue Louis Lumière et Boulevard Alex Auvinet sur la commune déléguée de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée comme propriétaire des ouvrages.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°2025.ECL.0640 entre le SyDEV, Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération et la commune de Montaigu-Vendée,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_70-DE

S L O W

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°2025.ECL.0640 conclue entre le SyDEV, Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération et la commune de Montaigu-Vendée relative à la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage liés à des effacements de réseaux à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Montaigu, Rue Louis Lumière et Boulevard Alex Auvinet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_71

**Convention SyDEV n°2026.ECL.0034 – Rénovation d'éclairage – Rue du
Sous-Lieutenant Boisseleau – Montaigu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2026.ECL.0034 relative à des travaux de rénovation du point lumineux n° 022-004 situé rue du Sous-Lieutenant Boisseleau à Montaigu.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 554,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	1 107,00	1 328,00	1 107,00	50,00%	554,00
TOTAL PARTICIPATION					554,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2026.ECL.0034 joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°2026.ECL.0091 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée, concernant la réalisation de travaux de

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_71-DE

renovation du point lumineux n°022-004 situé à Montaigu-Vendée (85600),
commune déléguée Montaigu, rue du Sous-Lieutenant Boisseleau,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une participation financière de 554,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_72

Avenant n°1 à la convention SyDEV n°2024.EFF.0157 – Effacement de réseaux – Rue de l'Aurore – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement de réseau électrique rue de l'Aurore à Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir un avenant n°1 à la convention n°2024.EFF.0157 se rapportant à une régularisation juridique suite à l'ajout d'un devis de prestations accessoires qui n'était pas compris initialement.

Il précise que cet avenant n'entraîne aucune modification de la participation financière de la Ville de Montaigu-Vendée.

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention SyDEV n°2024.EFF.0157 joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de travaux n°2024.EFF.0157 conclu entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée, concernant la réalisation de travaux d'effacement de réseau électrique située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Montaigu, rue de l'Aurore,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

Fait à Montaigu-Vendée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_73

Convention SYDEV – Constitution de servitudes La Basse Linière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (Sydev) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre des travaux relatifs à la pose d'un coffret de réseau. Les travaux ayant un caractère d'intérêt général, le Sydev propose de régulariser une convention de servitude pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité avec la commune de Montaignu-Vendée. Ces travaux grèvent la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section B numéro 1194.

Ce dernier propose à l'assemblée de constituer une servitude de tréfonds destinée au passage d'une canalisation souterraine, sur une longueur totale de 4 mètres et une emprise de 0,30 mètre de largeur, incluant ses accessoires, ainsi que pour l'encastrement d'un coffret et/ou de ses équipements, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec la pose d'un câble en tranchée. Cette convention est conclue à titre gratuit.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet de convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la création d'une servitude de tréfonds au profit du SyDEV pour le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 4 mètres, sur une bande de terrain de 0,30 mètre de largeur sur la parcelle appartenant à la commune de Montaigu-Vendée située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section B numéro 1194,
- AUTORISE l'implantation des accessoires liés à cet ouvrage, comprenant notamment l'encastrement d'un coffret et/ou de ses équipements dans un mur, un muret ou une façade,
- AUTORISE la pose d'un câble en tranchée et l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de ces installations,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la constitution de cette servitude.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIOT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_74

**Convention ENEDIS de servitudes pour les ouvrages souterrains –
Impasse des Lilas – Saint-Georges-de-Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe à l'assemblée que dans le cadre de la déconstruction ultérieure d'un ensemble bâti situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu - Impasse des Lilas, ENEDIS a sollicité la commune de Montaignu-Vendée pour leur permettre d'intervenir en amont pour la dépose des équipements électriques et du réseau BT en façade des bâtiments.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de constituer une servitude de tréfonds destinée au passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 7 mètres et une emprise de 3 mètres de largeur ainsi que pour la pose d'un coffret électrique. Cette canalisation souterraine grèvera la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section AI numéro 31 et appartenant à la commune de Montaignu-Vendée. Cette convention est conclue pour la durée de vie des ouvrages et à titre gratuit.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet de convention portant constitution de servitude entre Enedis et la commune de Montaignu-Vendée.

Considérant le projet de convention portant constitution de servitude entre ENEDIS et la commune de Montaignu-Vendée.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_74-DE

SLO

- APPROUVE les termes de la convention entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée portant sur la parcelle appartenant à la commune de Montaigu-Vendée, située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section AI numéro 31,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant s'y rapportant,
- DIT que les frais d'acte liés à cette convention seront supportés par ENEDIS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_75

Convention ENEDIS – Parc d'Activités des Landes de Roussais – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que la société ENEDIS doit installer un poste de transformation de courant électrique et tous ces accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Cette mise à disposition consiste à occuper une surface d'environ 25m² sur un terrain appartenant à la commune de Montaignu-Vendée, situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastré 224 section N numéro 313p.

Cette mise à disposition donne lieu à la signature d'une convention précisant les modalités d'occupation, d'entretien et d'accès. L'occupation de cette partie de parcelle ne donne pas lieu à une indemnité.

Ce dernier donne lecture au conseil municipal du projet de convention de mise à disposition entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de mise à disposition entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un terrain établie entre ENEDIS et la commune de MONTAIGU-VENDEE, portant sur la parcelle appartenant à la commune de Montaignu-Vendée, située à MONTAIGU-VENDEE (85600),

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_75-DE

Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrée 224 section N numéro 313p d'une surface d'environ 25m².

- DIT que les frais d'acte liés à cette convention de mise à disposition seront supportés par la société ENEDIS
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (40) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Absent excusé (1) : Pierre CHATELLIER

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_76

**Convention ENEDIS – Constitution de servitudes EARL CHATELLIER –
Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur Pierre CHATELLIER quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que la société Enedis a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation de travaux liée l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et qui doivent emprunter les propriétés appartenant à la commune de Montaignu-Vendée, situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay cadastrées 224 section N numéros 540, 543 et 545.

Ce dernier propose à l'assemblée de constituer une servitude de tréfonds destinée au passage d'une canalisation souterraine, sur une longueur totale d'environ 28 mètres et une emprise de 3 mètres de largeur. Cette convention est conclue pour la durée de vie des ouvrages et à titre gratuit.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet de convention de servitudes pour les ouvrages souterrains entre Enedis et la commune de Montaignu-Vendée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains conclue entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée portant sur la création d'une servitude de tréfonds au profit d'Enedis destinée au passage d'une canalisation souterraine, sur une longueur totale d'environ 28 mètres et une emprise de 3 mètres de largeur grevant les parcelles appartenant à la commune et situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay cadastrées 224 section N numéros 540, 543 et 545.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la constitution de cette servitude.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_77

**Convention SYDEV n°2026.ECL.0192 – Travaux neufs d'éclairage –
Aménagement en périphérie des projets de l'Unité de Personnes Agées
Désorientées et de la résidence IREMIA – Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (Sydev) a sollicité la commune de Montaignu-Vendée dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public des aménagements en périphérie des projets de l'Unité de Personnes Agées Désorientées et de logements privés de la résidence IREMIA sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Le SyDEV propose une convention de travaux n°2026.ECL.0192, établissant la Commune de Montaignu-Vendée comme demandeur et propriétaire des ouvrages à terme. Le montant de la participation financière à la charge de la commune de Montaignu-Vendée est de 11 041.00 €.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet de convention n°2026.ECL.0192 établissant la commune de Montaignu-Vendée comme demandeur des travaux d'éclairage public des aménagements en périphérie des projets de l'Unité de Personnes Agées Désorientées et de logements privés de la résidence IREMIA sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Considérant le projet de convention de travaux n°2026.ECL.0192 entre le SyDEV, et la commune de Montaignu-Vendée,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_77-DE

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de travaux n°2026.ECL.0192 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée relative aux travaux d'éclairage public des aménagements en périphérie des projets de l'UPAD et de logements privés de la résidence IREMIA, à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay,
- APPROUVE le versement d'une participation financière de 11 014 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_78

Convention SyDEV n°2026.ECL.0118 – Rénovation d'éclairage – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage et suite à une visite d'entretien réalisée en avril 2024, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2026.ECL.0118. relative à des travaux de rénovation de l'éclairage de l'église et de son pourtour à Saint Hilaire de Loulay.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2 909,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	5 817,00	6 980,00	5 817,00	50,00%	2 909,00
TOTAL PARTICIPATION					2 909,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2026.ECL.0118 joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_78-DE

- APPROUVE la convention de travaux n°2026.ECL.0118 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée, concernant la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage de l'église et de son pourtour à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint Hilaire de Loulay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une participation financière de 2 909,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_79

Convention SyDEV n°2026.ECL.0028 – Rénovation d'éclairage – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage et suite à une visite d'entretien réalisée en avril 2025, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2026.ECL.0028. relative à des travaux de rénovation des points lumineux situés aux abords de la salle Yprésis, ainsi que rue de Nantes et rue des Jardins à Saint Hilaire de Loulay.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2 086,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	4 171,00	5 005,00	4 171,00	50,00%	2 086,00
TOTAL PARTICIPATION					2 086,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2026.ECL.0028 joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,



- **APPROUVE** la convention de travaux n°2026.ECL.0028 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaigu-Vendée, concernant la réalisation de travaux de rénovation des points lumineux situés aux abords de la salle Yprésis, ainsi que rue de Nantes et rue des Jardins à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une participation financière de 2 086,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_80

Convention SyDEV n°2026.ECL.0091 – Rénovation d'éclairage – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage et suite à une visite d'entretien réalisée en octobre 2025, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2026.ECL.0091. relative à des travaux de rénovation des points lumineux situés à Saint Hilaire de Loulay.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 621,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	9 242,00	11 090,00	9 242,00	50,00%	4 621,00
TOTAL PARTICIPATION					4 621,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2026.ECL.0091 joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de travaux n°2026.ECL.0091 conclue entre le SyDEV et la commune de Montaignu-Vendée concernant la réalisation de travaux de

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_80-DE

SLO

renovation des points lumineux situés à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une participation financière de 4 621,00 € au SyDEV pour la réalisation des travaux d'éclairage public présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIOT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_81

Convention Vendée Eau n°07.008.2026 – Extension du réseau d'eau potable – 11 Le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Bâtiments, espaces urbains et ruraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux d'extension du réseau potable de la propriété sise 11 Le Clos de la Bonninière à Saint Hilaire de Loulay, le Président de VENDEE EAU a fait parvenir la convention n°07.008.2026.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 152,38 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant TTC des travaux	Taux de participation	Montant participation
Extension du réseau AEP	6 920,65	8 304,78	50,00%	4 152,38
TOTAL PARTICIPATION TTC				4 152,38

Considérant le projet de convention Vendée Eau n°07.008.2026 joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de travaux n°07.001.2026 conclue entre Vendée Eau et la commune de Montaignu-Vendée relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable de la propriété située à Montaignu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, 11 Le Clos de la Bonninière,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

15 JUIL. 2026

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_81-DE

- AUTORISE le versement d'une participation financière de 4 152,38 € HT à Vendée Eau pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et, au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.